



Région Normandie
Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
Programmation 2021-2027
Programme FEDER FSE+ FTJ Normandie

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT UNIQUE

N° administratif du dossier	00132285
Date de réalisation de l'opération	Du 01/05/2024 au 31/12/2027
Date limite de demande de prolongation de l'opération	31/12/2027
Dates d'éligibilité des dépenses	Du 01/05/2024 au 30/06/2028
Date limite de dépôt de la demande de solde	30/06/2028
Date de la fin convention (caducité)	24 mois après la date de versement du solde de l'opération

Bénéficiaire	COMMUNE DE ROUEN
Intitulé du projet	Renaturation des cours d'écoles, ALSH et crèches
Priorité, objectif spécifique, domaine d'intervention	PR05 Répondre aux besoins de développement des territoires (non) urbains en faisant le pari de la participation de leurs populations et acteurs OS 5.1 Développement territorial dans les zones urbaines DI_168 Réhabilitation physique et sécurité des espaces publics

ENTRE

LA REGION NORMANDIE, représentée par le Président de la Région, Monsieur Hervé MORIN, hors Commission Permanente d'une part,

ET

LA COMMUNE DE ROUEN, dont le siège est situé 2 Place du Général De Gaulle, 76037 ROUEN, représentée par son Maire, Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Ci-après dénommée le « bénéficiaire »

d'autre part,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 2 décembre 2024 attribuant l'aide européenne ;

Vu la convention de financement unique signée le 6 mars 2025.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Modification des indicateurs

Le présent avenant a pour objet de modifier les indicateurs annexés à la convention.

L'indicateur RCO114 « Espace ouvert créé ou réhabilité en zone urbaine » a été ajouté à la suite de l'évaluation à mi-parcours du Programme Normandie FEDER FSE+ FTJ 2021-2027.

ARTICLE 2 – Pièces contractuelles

Les pièces constitutives de cet avenant sont :

- Le présent document
- L'annexe 3 : Indicateurs prévisionnels de programmation

ARTICLE 3 – Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention susvisée restent inchangées.

Fait en 2 exemplaires :

Rouen, le

Caen, le

Le bénéficiaire,
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ROUEN

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

L'autorité de gestion,
POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Olivier LALEUW

ANNEXE 3 : INDICATEURS PREVISIONNELS PROGRAMMATION 2021-2027

Priorité : PR05 Répondre aux besoins de développement des territoires (non) urbains en faisant le pari de la participation de leurs populations et acteurs

Fonds européen concerné	ID	Dénomination de l'indicateur	Unité de mesure	Valeur cible prévisionnelle	Commentaires
Objectif spécifique : OS 5.1 Développement territorial dans les zones urbaines					
FEDER	RCO075	Stratégies intégrées de développement territorial soutenues (RCO075)	stratégies	1	
FEDER	RCO074	Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré (RCO074)	personnes	0	Donnée déjà comptabilisé dans le dossier 132439
FEDER	RCO114	Espace ouvert créé ou réhabilité en zone urbaine (RCO114)	m ²	11 144	